

MARCHE À SUIVRE – PORTAIL ANNIVIERS LIBERTÉ R2

Ce portail vous permet de créer vos pass vous-même, ainsi que ceux destinés à vos hôtes.

ACCÉDER AU PORTAIL

- Rendez-vous sur : www.valdanniviers.ch/al-r2
- Ouvrez le Portail Anniviers Liberté R2
- Connectez-vous à l'aide de vos identifiants et mot de passe (transmis avec votre facture des taxes de séjour)



Case postale 46 - 3961 Vissoie
+41 27 476 15 00 - finances@anniviers.org
BIC/SWIFT : BCVSCH2LXXX
IBAN : CH55 0076 5001 0053 6640 8

Page 1 / 1

FACTURE NO. [REDACTED]
Date de la facture 26.02.2026
Payable jusqu'au 28.03.2026
Références [REDACTED]

Taxe de séjour forfaitaire 2026
[REDACTED]

Désignation	Montant
Propriétaires : [REDACTED]	
Taxe de séjour forfaitaire	1,000.00

Identifiant : 26920406X1 - Mot de passe : 201902

Nouveauté : les Pass Anniviers Liberté sont désormais entièrement numériques. Ils s'obtiennent exclusivement en ligne sur www.valdanniviers.ch/al-r2

Montant à payer **1,000.00**

Si les locations annuelles dépassent un montant de CHF 20'000.-, la commune vous laisse le soin de remplir le formulaire de la TPT logeur disponible sur le site internet de la commune. Des contrôles sporadiques pourront être effectués.

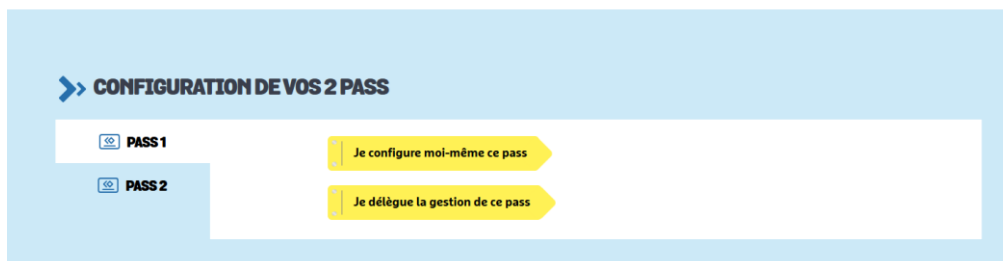
Profitez pleinement des nombreux avantages du Pass Anniviers avec un accès gratuit ou à tarif réduit à diverses infrastructures de transport et de loisirs. Toutes les informations détaillées sont disponibles sur www.anniviersliberte.ch

GÉRER VOS PASS

Une fois connecté, deux possibilités s'offrent à vous :

- Configurer vous-même vos pass
- Déléguer la gestion à une agence immobilière

GESTION DES VOS PASS ANNIVIERS LIBERTÉ



CONFIGURER UN PASS

1. Sélectionnez « Je configure moi-même ce pass »
2. Complétez le formulaire avec les informations du bénéficiaire :
 - o nom
 - o prénom
 - o date de naissance
 - o dates de début et de fin de validité
3. Cliquez sur « Générer le pass »
4. (Optionnel) Cochez l'envoi par e-mail

Une fois créé, le pass peut être :

- téléchargé en PDF et utilisé directement sur smartphone
- imprimé

Sur cet exemple, le résident secondaire a droit à deux pass. Il faut donc saisir, dans « Pass 2 », les informations de la deuxième personne utilisant un pass, ceux-ci étant nominatifs.

GÉNÉRER UN PASS POUR LOCATAIRES

La procédure est identique à celle décrite ci-dessus.

Si tous les pass sont déjà utilisés, il est nécessaire d'en supprimer un afin de pouvoir en créer un nouveau.

Attention : Lorsqu'un pass est supprimé, son QR code devient immédiatement invalide.

Si un pass au nom du propriétaire doit être réactivé après le séjour des locataires, il devra être recréé en suivant la même procédure.

DÉLÉGUER LES PASS À UNE AGENCE DE LOCATION

- Sélectionnez « Je délègue la gestion de ce pass »
- Choisissez l'agence immobilière
- Validez la délégation

L'agence pourra gérer les pass pour votre logement.

>> CONFIGURATION DE VOS 2 PASS

PASS 1

PASS 2

J'autorise l'agence suivante à gérer ce pass :

Agence Germann

Déléguer le pass

REMARQUES IMPORTANTES

- Les pass doivent être recréés pour être réattribués après un séjour locataire
- Chaque résidence secondaire dispose du nombre de pass inscrit sur la facture de taxes de séjours
- Chaque pass est strictement nominatif
- Il n'est pas possible de modifier un pass existant : il doit être supprimé puis recréé (une fois supprimé, le QR code n'est plus valable)